

Commune de Neuville-les-Dames (Ain)

Compte-rendu du conseil municipal n°7 Séance du 20 octobre 2020

Absents excusés : Valérie Clair-Moninot, Mélissa Jaravel, Rachel Rionet, Michel Bonin et Grégory Gaudet

Pouvoirs : Valérie Clair-Moninot à Alison Verger, Mélissa Jaravel à Michel Chalayer, Rachel Rionet à Isabelle Martel, Michel Bonin à Yves Pros et Grégory Gaudet à Nadine Moissenet.

Secrétaire de séance : Aurélie Monnier.

Installation d'Aurélien Josserand dans ses fonctions de conseiller municipal suite à la démission de Patrick Joly.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Samuel PATY, professeur victime d'un attentat.

– **Compte-rendu de la séance du 23 septembre 2020.** Approbation

Quelques ajustements sont proposés :

- Ajouter que le délai d'appel peut être de 18 à 24 mois supplémentaires dans la durée de la procédure.
- Lotissement Bel Air : risque d'accident lors de l'intervention des employés communaux.
- La bourse au mérite est financée par la Région et non par le Département.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre (Florent Chevrel), et 1 abstention (Aurélien Josserand),

APPROUVE le compte-rendu.

1 – Délibération n° D2020 049 - Église – Restauration de la toiture et du clocher – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre (Frizot Concept) suite à l'approbation de l'avant-projet détaillé –

Nadine Moissenet explique que l'Agence d'ingénierie avait fixé un montant prévisionnel provisoire de travaux le 31 décembre 2019 à 254 000 € HT et un montant d'honoraires provisoire de 23 000 € HT. L'avant-projet détaillé (APD) fixant le coût prévisionnel définitif des travaux étant de 335 000 € HT, le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dû au Cabinet Frizot est modifié comme suit :

Montant prévisionnel définitif des travaux	335 000,00 €
Taux de rémunération	7,87 %
Montant HT (missions APS à AOR)	26 364,50 €
Forfait pour diagnostic	1 500,00 €
Forfait OPC (ordonnancement-pilotage-coordination)	1 500,00 €
Nouveau montant du marché HT	29 364,50 €

Le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Frizot Concept :

- fixant le nouveau montant du marché à 29 364,50 € HT,
- fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 335 000 € HT,
- adoptant la phase avant-projet définitif,

2 – Délibération n° D2020 050 Église – Restauration de la toiture et du clocher – Autorisation au maire de procéder aux formalités d'urbanisme (dépôt de la déclaration préalable de travaux).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à procéder aux formalités d'urbanisme.

3 – Délibérations n° D2020 051 et 052 - Immobilier – Établissement Public Foncier de l'Ain – Portages

Yves Pros explique que la convention signée en 2016 avait une durée de 4 ans. Il faut donc régulariser le dossier et payer les annuités de portage.

- Parcelles cadastrées B 603 et 1119 situées Place du Commerce (ex NOBLET) :

Régularisation des annuités d'acquisition (2017 à 2020) et prolongation du portage pour une période de 8 ans – Approbation convention.

- Convention initiale du 21/06/2016 pour un stock d'un montant de 54 202,54 € HT

- Annuités 2017 à 2020 inclus : $54\,202,54/12 \times 4 \text{ ans} = 18\,067,51 \text{ €}$

- Parcelles cadastrées B 1120 et 601 situées Place du Commerce/Grande rue (logement/Commerce) :

Régularisation des annuités d'acquisition (2017 à 2020) et prolongation du portage pour une période de 8 ans – Approbation convention.

- Convention initiale du 29/11/2016 pour un stock d'un montant de 122 470,47 € HT

- Annuités 2017 à 2020 inclus : $122\,470,47/12 \times 4 \text{ ans} = 40\,823,49$,

soit un cumul d'annuités à régulariser de 58 891 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE la régularisation des annuités d'acquisition.
ACCEPTE de prolonger le portage pour une période de 8 ans.
APPROUVE la convention.

4 – Délibération n° D2020_053 - Agence postale communale – Déplacement dans bureau enfance/jeunesse – Autorisation au maire de procéder aux formalités d'urbanisme (dépôt de la déclaration préalable de travaux)

Michel Jeulin explique que le bureau de poste est fermé suite à un cambriolage. Il sera transféré dans le bureau enfance/jeunesse, à côté du local jeunes, lieu plus accessible et plus sécurisé pour le personnel.

Floriane Persigny (puis Sandra Oliveira à son retour de congé maternité), qui utilise ce bureau pour la gestion administrative, occupera ses fonctions dans la salle informatique qui n'est plus utilisée par l'école.

Les travaux sont finançables par La Poste. Il s'agit notamment de la modification de la porte d'entrée. La réouverture est prévue pour le 3 décembre. La boîte aux lettres a été placée près de la bibliothèque. Le projet de La Poste est de créer un Relais Poste tenu par un commerçant.

Une discussion s'engage sur l'impact sur le local jeunes, la sécurisation des lieux, le lieu de travail de Floriane (puis Sandra) et sur les fonctions exercées par Evelyne Gillouin en attendant la réouverture du bureau de Poste. Le local Jeunes et Décopassion pourront continuer d'utiliser les locaux habituels. Seuls les sanitaires ne seront plus accessibles ; ils utiliseront ceux de l'école. Les locaux seront sécurisés selon les préconisations de La Poste. Florent Chevrel trouve que la salle informatique n'est pas un lieu opportun pour recevoir les familles et pour les jeunes. Michel Jeulin répond que Floriane Persigny a été consultée et qu'elle ne reçoit pas beaucoup de public. Michel Chalayer ajoute qu'il fallait trouver un lieu plus sécurisant pour La Poste, et aussi moins énergivore. Il donne lecture d'un courrier d'un habitant de Neuville reçu en mairie, avant le cambriolage et après la décision du maire et des adjoints de déplacer le bureau de Poste, et qui dénonce l'inhumanité du bureau de Poste à l'Aubier. Pendant la fermeture de l'agence postale, Evelyne Gillouin renforce le périscolaire le matin et le restaurant scolaire le midi. Elle aide aussi les services administratifs à la mairie.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Florent Chevrel),

AUTORISE le maire à procéder aux formalités d'urbanisme.

5 – Délibération n° D2020_054 - Salle des fêtes / Restaurant scolaire – Modification vestiaires du personnel du restaurant scolaire et pose d'une tourelle d'extraction – Autorisation au maire de procéder aux formalités de modification d'un établissement recevant du public.

Michel Jeulin explique que le ventilateur de la cuisine est devenu obsolète et qu'il faut le remplacer par un système externe qui sera placé sur le toit de la cantine.

Un rapport de la DSV relève qu'il faut séparer les vestiaires, les douches et les sanitaires. La douche doit être accessible à tout moment. Une autorisation est nécessaire car les travaux touchent la salle des fêtes qui est un établissement recevant du public (ERP).

Les devis sont de 1597€ TTC pour les travaux de plâtrerie-peinture et de 475,19€ TTC pour l'électricité.

Les travaux devant être faits pendant les vacances scolaires, le délai d'exécution serait la fin de l'année 2020 ou le début 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à procéder aux formalités de modifications d'un établissement recevant du public.

6 – Délibération n° D2020_055 - Assainissement collectif – Travaux sur station d'épuration : mise en place de box de déversement d'un automate de comptage des débits et de gestion diverse et d'un enregistreur des données de versement et des eaux traitées – Examen devis et décision.

Le sujet a déjà été débattu en conseil municipal qui avait reporté la décision.

Michel Jeulin explique qu'un rapport de PMH stipule la nécessité de ces travaux. Une 1ère tranche de travaux doit être réalisée avant d'en engager d'autres (par exemple un déversoir d'orage).

Une discussion s'engage sur un problème concernant la séparation d'une partie des réseaux de la rue de la Bresse. Un diagnostic complet sera disponible prochainement. Il est précisé que la compétence « Assainissement collectif » sera en principe transférée à la CC Dombes en 2026.

- Devis société SCIRPE d'un montant de 11 809,45€ (TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le devis de la société SCIRPE.

7 – Délibération n° D2020 056 - Personnel – Modification des horaires du service technique – Examen et décision.

Yves Pros explique qu'il s'agit d'une demande commune des agents des services techniques. Le temps de pause minimum est de 20 minutes toutes les 6 h de travail. Le CNFPT a été consulté sur ce sujet.

Périodes	Durée hebdomadaire	Horaires depuis 2016	<i>Modifications au 01/11/2020</i>
Toute l'année (sauf juillet & août)	35 heures (du lundi au vendredi)	7 h 30 – 12 h 13 h – 15 h 30	8 h – 12 h 12 h 45 – 15 h 45
Juillet & Août	35 heures	6 h 30 – 11 h 12 h – 14 h 30	
Période de forte chaleur (sous accord du maire)	35 heures	6 h 30 – 11 h 12 h – 14 h 30	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE la modification des horaires du service technique.

8 – Délibération n° D2020 057 - Personnel – modification du tableau des emplois permanents – création d'un poste de rédacteur – Examen et décision.

Yves Pros explique que Jacqueline Berthillot cessera de travailler en mars ou avril 2021. Quelques mois plus tard, Georges Baillet prendra aussi sa retraite. Il faut donc anticiper les difficultés. Pour cela, il est proposé de créer un poste de rédacteur de catégorie B pour remplacer Jacqueline Berthillot. Ce rédacteur succédera ensuite à Georges Baillet au poste de secrétaire général. Cela est nécessaire pour optimiser la transition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE la création d'un poste de rédacteur.

9 – Délibération n° D2020 058 - Parc informatique communal (mairie, écoles, restaurant scolaire, bibliothèque...) - Migration vers Windows 10 et modification du système de sauvegarde du secrétariat – Examen devis et décision.

Nadine Moissenet explique que les systèmes informatiques sont obsolètes. La société Partner informatique qui gère le parc informatique a établi les devis suivants :

- migration en Windows 10..... 9 366,84 € ttc
- sauvegarde sur disque réseau NAS (secrétariat)..... 1 072,80 € ttc.

Certains postes pourront être mis à jour vers Windows 10, d'autres devront être entièrement remplacés.

Elle précise qu'à la demande de Mme Morrier, directrice de l'école, les ordinateurs de la salle informatique seront installés dans les classes (1 par classe).

Georges Baillet ajoute que la sauvegarde sur serveur NAS facilitera les sauvegardes quotidiennes et aussi l'installation des logiciels.

Florent Chevrel regrette que d'autres sociétés n'aient pas été consultées.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),
ACCEPTE les devis de la société PARTNER INFORMATIQUE.

10 – Délibération n° D2020 059 - Dénomination et numérotation des voies hors agglomération et actualisation en agglomération – Assistance de la Poste – Avenant n° 1 au contrat du 13/07/2019

Michel Jeulin explique que le programme a été ralenti à cause de l'épidémie. L'arrivée prochaine de la fibre impose un adressage précis : n° et coordonnées GPS.

Concernant la dénomination des rues, le classement des voies hors village a été fait avec un cabinet de Replonges. Trois lotissements privés doivent donner leur décision de dénomination. Il reste une cinquantaine de points à valider dans le village et 4-5 routes hors village. Un devis a été demandé à La Poste pour terminer la dénomination et la numérotation en totalité. Tout doit être terminé à la fin du 1^{er} semestre 2021 pour la fibre au 2^e semestre 2021.

Une mission sera donnée au géomètre concernant le tableau de classement de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE de prolonger le contrat signé le 13 juillet 2019 jusqu'au 07 octobre 2021.
ACCEPTE le devis de la Poste pour la mission de fiabilisation des adresses et la réalisation du plan d'adressage.

11 – Délibération n° D2020 060 - Affaires scolaires – Convention avec le collège Eugène Dubois de Châtillon pour mise à disposition du service médico-social pour les élèves du Groupe scolaire scolarisés en primaire et maternelle – Période du 01/09/2020 au 31/08/2023 – Examen et vote.

Nadine Moissenet explique qu'il s'agit de la reconduction d'un contrat avec le collège Eugène Dubois, nécessaire pour le suivi médical des élèves.

- Participation financière de la commune versée au collège : 1€ par élève (primaire et maternelle).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de reconduire la convention avec le collège Eugène Dubois de Châtillon-sur-Chalaronne pour la mise à disposition de son service médico-social dans le cadre du suivi médical des élèves des classes primaire et maternelle scolarisés à Neuville, pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2023.

12 – Délibération n° D2020 061 - Budget « principal » - Décision modificative n°2/2020 – Examen et vote.

Des précisions sont demandées concernant la décision du financement du transport des élèves à la piscine. Michel Chalayer estime que c'est à la commune d'assumer le coût du transport, la CC Dombes finançant les entrées. Il précise qu'il a pris cette décision avec les adjoints.

Le portail du cimetière sera remplacé. 3 devis sont prévus. Aurélien Josserand attire l'attention sur la valeur du portail actuel.

FONCTIONNEMENT – Dépenses			
Nature	Budget	Réalisation ou engagement	Modification
C/6247 – Transports collectifs (transport piscine écoles)		1 360	1 400
C/6283 – Frais de nettoyage des locaux (écoles)	6 600	4 456	- 1400
TOTAL			0

FONCTIONNEMENT – Recettes

INVESTISSEMENT - Dépenses				
Nature	Budget	Réalisation/engagement	Modification	Observations
H.O. – C/21312 – Bâtiments scolaires			3 500	Modification bureau enfance/jeunesse pour agence postale
H.O. – c/2135 – Installations générales, agencements			3 200	Nouveau portail cimetière
H.O. – C/21538 – Autres réseaux			1 500	Réseau arrosage automatique parking salle des fêtes
H.O. – C/27638 – Autres établissements publics			59 000	Annuités d'acquisition : - propriété ex NOBLET (4 x 4517 € = 18068 €) - Commerce/logement Place du Commerce (4 x 10206 € = 40824 €)
Opération 299 – Restaurant scolaire (Modification vestiaires et tourelle extraction)			5 000	- Vestiaires : 2073 € TTC - Tourelle extraction : 2269 € TTC
Opération 287 – Mairie (Transfert 150 Place des Chanoines)	710 100	59 523	- 72 700	
TOTAL			0	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications apportées au budget « principal ».

13 – Budget « Assainissement collectif » - Décision modificative n°2/2020 – Examen et vote.

Annulé

14 – Commission de contrôle de la liste électorale – Proposition de 5 conseillers au préfet pour constitution de la commission (3 conseillers de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire).

Il s'agit de se réunir quelques heures en fin d'année et en février pour revoir la liste électorale.

La préfète prendra un arrêté de nomination.

Sont proposés pour la liste majoritaire : Hélène Micoli, Michel Bonin et Laurent Meilheurat.

La liste minoritaire propose Valérie Clair-Moninot et Alison Verger.

Informations du maire et des adjoints :

- **Michel Jeulin** : un survol de la commune en hélicoptère aura lieu cette semaine pour le compte de GRT Gaz.
- **Yves Pros** : le maire a pris un arrêté sur le budget 2020 sur le compte des dépenses imprévues pour régler la facture de destruction du mur à côté de l'ancienne Poste (2000€).
- **Nadine Moissenet** : 2 exercices (incendie et attentat) ont eu lieu à l'école. Tout le monde avait été prévenu. Un nouvel exercice inopiné sera fait.
- **Isabelle Martel** rend compte de la Ronde des jeux qui s'est bien déroulée. L'opération sera reconduite.
- **Aurélien Monnier** :
 - le Neuvill'infos est sorti début octobre. Le prochain est prévu dans les 1^{er} jours de janvier. La commission travaille sur les sujets. Chacun peut faire des propositions d'articles. Il est nécessaire d'en faire part rapidement afin de prévoir la place.
 - bibliothèque : l'animation « Atelier détente & création » a été une réussite. Les tableaux réalisés seront exposés à la bibliothèque jusqu'en décembre. Elle précise qu'il n'est pas obligatoire d'emprunter des livres pour venir à la bibliothèque.
 - jeu organisé par la CC Dombes pour gagner des bons d'achats chez les commerçants du territoire. Il faut s'inscrire sur le site achetezendombes.fr et répondre à 3 questions pour participer aux tirages au sort.
- **Michel Chalayer** :
 - règlement intérieur en cours de réalisation. 3 séances de travail sont prévues avec Yves Pros, Michel Bonin, Alison Verger et Aurélien Monnier.
 - Cérémonie du 11 novembre : en raison de l'épidémie, elle aura peut-être lieu en comité restreint. Il est en rapport avec le centre de secours pour l'organisation des remises de médailles.
 - projet crèche : réunion hebdomadaire à la Communauté de communes avec, entre autres, les représentants de la CC Dombes et de la crèche pour travailler sur le cahier des charges. Très constructif.
 - Participation citoyenne : une réunion s'est tenue lundi avec le chef de la gendarmerie de Vonnas.

Questions diverses :

- Aurélien Josserand demande des précisions sur le terrain sur lequel sera construit la crèche. Michel Chalayer répond qu'il sera proposé pour l'euro symbolique à la CC Dombes mais que cette décision sera votée en conseil municipal.
- Aurélien Josserand s'étonne que le « cadeau » fait à la CLECT ait été dénoncé à plusieurs reprises et que l'on fait un nouveau « cadeau » à la CC Dombes en donnant le terrain. Michel Chalayer répond qu'en qualité de maire membre de la CLECT, il devra négocier afin de défendre les intérêts de la commune.
- Aurélien Josserand demande des précisions sur les subventions concernant les travaux de l'église. Yves Pros répond qu'il est nécessaire de demander l'autorisation au préfet d'obtenir plus de 80 % de subventions pour ces travaux.
- Florent Chevrel précise que le parking à côté de la salle des fêtes avait été fait pour les commerces et non pour le mode doux comme cela est dit dans le Neuvill'infos. Michel Jeulin répond que le mode doux correspond au parvis de la salle des fêtes.
- Florent Chevrel remercie Yves Pros d'avoir précisé le budget assainissement dans le Neuvill'infos.
- Aurélien Josserand demande comment sera organisé le projet des commerces. Michel Chalayer répond qu'il a rencontré les commerçants et qu'il a une idée globale de ce qu'ils souhaitent. Un groupe de travail doit se constituer pour définir le projet en fonction de ce qui est en cours avec Alliad, des activités de la SARL Armand et de la conservation ou non du bâtiment de l'ancienne Poste.

La séance est levée à 23h30.

Le maire,



Michel CHALAYER

La secrétaire de séance,



Aurélien MONNIER

